

309 la 12-9-49

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ROYAN

Séance du 24 Juin 1949

OBJET: Garderie d'enfants pendant les vacances

L'an mil neuf cent quarante neuf, le 24 du mois de Juin, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. R. G. ONI Ch. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Juin 1949.

NOMBRE de 14053 Conseillers municipaux ayant pris part au vote

Etaient présents: MM. R. G. ONI, Rochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Melle Mikosky, Baudet, Bouchet, Pouget, Marin, Boutin, Jacquot, Counil Demeo, Bougnat, Dufour, Bostreau.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance: VU

Absents: MM. M. Bujard par M. Bouchet, M. Chollet par M. Rochedereux.

La Rochelle, le 15 SEPT 1949

Pour le PRÉFET, Le Chef de Division Délégué

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Sur l'initiative de M. Besançon, le bureau de Bienfaisance a décidé d'organiser pour les enfants des familles laborieuses de Royan, des garderies pendant les vacances.

Mlle Poitier accepte d'assurer la direction de ces garderies et recevra une gratification de 15.000 fra pour la période du 1er Août-15 Septembre.

Un goûter sera donné chaque jour aux enfants fréquentant les garderies.

Les frais occasionnés par l'organisation des garderies seront imputés aux art. 3 et 4 du budget du Bureau de Bienfaisance.



Vertical text on the left margin: 3023 107 MARSEILLE 1884-1885

Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. Les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les empêche de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Signature]

BUREAU
de
BIENFAISANCE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau de Bienfaisance

Séance du 29 Juin 1949 _____ 194

OBJET :

Garderie d'enfants
pendant les
vacances

L'an mil neuf cent quarante neuf le vingt quatre
du mois de Juin la Commission Administrative du Bureau
de Bienfaisance de Royan, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de M REGAZONI, Maire de Royan

Etaient présents : MM. REGAZONI, Bouin, Besançon et Melle
Rikosky

Excusés : MM. Basterot, Guillaud et Dr Domecq

Sur l'initiative de Mme Besançon, Vice Présidente de la
Croix Rouge, le bureau de Bienfaisance a décidé d'organiser
pour les enfants des familles laborieuses de Royan, des garderies
pendant les vacances.

Mademoiselle Poirier accepte d'assurer la direction
de ces garderies et recevra une gratification de 15.000 frs pour
la période du 1er Aout-15 Septembre.

Un goûter sera donné chaque jour aux enfants fréquen-
tant les garderies.

Les frais occasionnés par l'organisation des garderies
seront imputés aux art. 3 et 4 du budget du bureau de bienfaisance.

APPROUVE

La Rochelle, le 15 SEPT 1949

Pour le PRÉFET,

Le Chef de Division Délégué,



Pour extrait conforme :

Le Maire
L'Adjoint Délégué

[Handwritten signature]